

WHA46.7 Suivi de la Conférence internationale sur la nutrition

La Quarante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la Conférence internationale sur la nutrition et la stratégie proposée par l'OMS à la suite de cette Conférence pour appuyer l'action en faveur de la nutrition à tous les niveaux; 4(1)

Félicitant les Etats Membres, les organisations du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées pour leur participation aux travaux préparatoires et à la Conférence internationale elle-même, et pour leur engagement à en assurer le suivi;

Félicitant le Directeur général d'avoir collaboré efficacement avec d'autres organisations du système des Nations Unies, en particulier la FAO, pour organiser la Conférence internationale et d'avoir accordé une haute priorité à la nutrition en y affectant des ressources additionnelles, notamment pour les pays qui en ont le plus besoin:

1. APPROUVE dans leur intégralité la Déclaration mondiale et le plan d'action pour la nutrition adoptés par la Conférence; 5(2)
2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres:
 - 1) d'ici l'an 2000, à s'efforcer d'éliminer la famine et les décès qu'elle entraîne, l'inanition et les maladies de carence dans les communautés touchées par des catastrophes naturelles ou dues à l'homme, en particulier les carences en iode et en vitamine A;
 - 2) d'ici l'an 2000, à faire reculer notablement l'inanition et la faim chronique généralisée, la sous-alimentation, notamment chez les enfants, les femmes et les personnes âgées, l'anémie ferriprive, les maladies transmises par les aliments, ainsi que les obstacles sociaux et autres à l'allaitement au sein dans des conditions optimales, et à améliorer sensiblement l'assainissement et l'hygiène;
 - 3) à maîtriser et réduire l'augmentation de la prévalence des maladies liées à l'alimentation et des pathologies qui s'y rapportent;
 - 4) à élaborer ou renforcer, selon le cas, des plans d'action définissant des buts nationaux en matière de nutrition et les moyens de les atteindre conformément aux objectifs, aux grands principes directeurs et aux neuf stratégies orientées vers l'Action énoncés dans le plan d'action adopté par la Conférence internationale sur la nutrition, laquelle a aussi souscrit aux objectifs nutritionnels de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et du Sommet mondial pour l'enfance;
 - 5) à assurer la mise en oeuvre de plans d'Action qui:
 - a) intègrent des objectifs de nutrition dans les politiques et programmes nationaux de développement;

- b) renforcent les mesures prises dans différents secteurs pour améliorer la nutrition, grâce à des mécanismes du secteur public à tous les niveaux, en particulier les plans de développement de district, et en collaboration avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé;
- c) comprennent des mesures à base communautaire - notamment des activités de soins de santé primaires - pour améliorer l'état nutritionnel, mesures indispensables pour toucher pleinement et durablement l'ensemble de la population;
- d) soient viables à long terme et contribuent à protéger l'environnement;
- e) mobilisent tous les groupes concernés;

3. DEMANDE aux organisations du système des Nations Unies, aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à la communauté internationale dans son ensemble:

- 1) de renouveler leur engagement en faveur des objectifs et stratégies définis dans la Déclaration mondiale et le plan d'action pour la nutrition, y compris, dans la mesure où leur mandat et leurs ressources le permettent, en accordant leur coopération technique et leur soutien financier aux pays bénéficiaires;
- 2) de renforcer et d'encourager une action concertée à tous les niveaux en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de plans d'action nationaux en matière de nutrition visant à instaurer la santé et le bien-être nutritionnel pour tous;

4. PRIE le Directeur général:

- 1) de soutenir les efforts des Etats Membres désireux d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans d'action nationaux pour l'amélioration de la nutrition qui insistent sur l'autoresponsabilité et l'action à base communautaire, notamment en ce qui concerne les aspects liés à la santé;
- 2) de renforcer la capacité d'action de l'OMS en matière d'alimentation et de nutrition dans tous les programmes pertinents pour que l'accent puisse être mis en priorité sur la nutrition de la mère, du nourrisson et du jeune enfant, y compris l'allaitement au sein, sur la malnutrition due aux carences en micronutriments, les urgences nutritionnelles (en particulier la formation permettant de se préparer à certaines situations et d'y faire face), la surveillance de l'état nutritionnel, la lutte contre les maladies chroniques liées à l'alimentation, la salubrité des aliments et la prévention des maladies transmises par les aliments, ainsi que la recherche et la formation concernant des sujets en rapport avec l'alimentation et la nutrition, y compris les conséquences sanitaires de l'usage impropre des produits chimiques et des hormones en agriculture;
- 3) de donner la priorité aux pays les moins avancés, aux pays à faible revenu et

aux pays victimes de la sécheresse, et de fournir un appui aux Etats Membres pour mets sur pied des programmes nationaux visant notamment à assurer le bien-être nutritionnel des populations vulnérables, y compris les femmes et les enfants, les réfugiés et les personnes déplacées;

- 4) d'encourager les échanges d'idées et de plans à l'intérieur des régions;
- 5) de faire rapport en 1995 à l'Assemblée de la Santé sur la mise en oeuvre par les Etats Membres de la Déclaration mondiale et du plan d'action pour la nutrition, ainsi qu'il est prévu dans le plan d'action.

Rec. résol., Vol. III (3^e éd.), 1.11.1 (Onzième séance plénière, 10 mai 1993 - Commission A, premier rapport)

Endnotes

1 (Popup - Popup)

⁴ Voir annexe 3.

2 (Popup - Popup)

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture et Organisation mondiale de la Santé. Conférence internationale sur la nutrition. Déclaration mondiale sur la nutrition et plan d'action. Rome (décembre 1992).